

ANNEXE - MANDAT DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA CEPEJ

Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)

Mandat du
Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires
(CEPEJ-GT-EVAL)
2026-2027

1. Attributions

Conformément à l'article 7.2.b de l'annexe 1 à la Résolution [Res\(2002\)12](#), et sous l'autorité de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL) est chargé de mettre en œuvre l'outil commun mis en place par la CEPEJ permettant d'évaluer de manière objective le fonctionnement des systèmes judiciaires, ainsi que de développer les outils permettant de mesurer l'efficacité et la qualité de la justice notamment des indicateurs ou index pertinents.

Pour accomplir son mandat, le CEPEJ-GT-EVAL devra en particulier :

1) *analyser les données sur le fonctionnement des systèmes judiciaires européens*

- mettre en œuvre la réforme des cycles d'évaluation des systèmes judiciaires de la CEPEJ sur une base annuelle en organisant la collecte et le traitement des données judiciaires nationales selon un calendrier révisé et en développant de nouveaux indicateurs au niveau européen et le cas échéant au niveau de groupes d'Etats;
- préparer les rapports d'évaluation 2026 (données 2025) et 2027 (données 2026) comprenant une brève analyse des tendances européennes, une synthèse des indicateurs au niveau européen et des fiches pays développées, en vue de leurs adoptions lors des 47^{ème} et 49^{ème} réunions plénières de la CEPEJ ;
- poursuivre le développement de la base de données interactive CEPEJ-STAT en veillant à améliorer et faciliter son utilisation, en développant notamment des questions/réponses prédéfinies sur les données ;
- à partir du cycle 2027, en complément du rapport d'évaluation des systèmes judiciaires et selon une périodicité à définir, initier et superviser la préparation de rapports spécifiques sur des thèmes tels que les TIC (Technologies de l'information et de la communication), l'attractivité des professions juridiques ou la médiation , et développer si besoin des questionnaires dédiés ;
- mesurer l'impact du Rapport dans les États membres et soutenir la promotion de sa visibilité et son utilisation au sein des États membres ;

2) *soutenir le travail des correspondants nationaux*

- soutenir les correspondants nationaux de la CEPEJ dans leurs tâches, et en particulier dans le contexte du changement de calendrier de la collecte de données et du contrôle-qualité de ces données ;

- organiser des évaluations par les pairs et des visites *ad hoc* dans les États afin de les soutenir dans l'amélioration de la qualité de leurs statistiques judiciaires ;

3) *mettre en œuvre la collecte de données au niveau régional*

- coordonner et superviser la préparation des études de la CEPEJ en vue de la publication annuelle du « Tableau de bord de la Justice de l'Union européenne », incluant les données présentées sur Eurostat, des « Tableau de bord des Balkans occidentaux » et des « Tableau de bord de la justice Eap » de la CEPEJ consistant à collecter et analyser des données sur le fonctionnement des systèmes judiciaires des États membres de l'Union européenne, des bénéficiaires des Balkans occidentaux et du Partenariat oriental, conformément à la méthodologie établie par la CEPEJ, et en vue d'améliorer la cohérence de tous les exercices d'évaluation à la lumière de la réforme du cycle d'évaluation CEPEJ ;

Le CEPEJ-GT-EVAL devra également :

- en coopération avec le CEPEJ-GT-QUAL, mener une réflexion sur la faisabilité d'élaborer des indicateurs et/ou des index pour mesurer la qualité de la justice ;
- élaborer des lignes directrices, incluant une méthodologie, pour les indicateurs/ index utilisés et développés par la CEPEJ ;
- prendre en compte dans ses travaux les besoins identifiés au cours de la mise en œuvre des programmes de coopération pertinents et y contribuer activement.

2. Composition

Le CEPEJ-GT-EVAL est composé de 6 membres de la CEPEJ ou experts, de même qu'éventuellement 2 suppléants, proposés par les États membres à travers les membres de la CEPEJ et désignés par le Bureau de la CEPEJ, ayant une connaissance approfondie en matière d'évaluation des systèmes judiciaires. Leurs frais de voyage et de séjour sont pris en charge par le budget du Conseil de l'Europe. D'autres experts désignés par les États membres pourraient participer à ses travaux, à leurs propres frais.

Les instances appropriées du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne peuvent être représentées au CEPEJ-GT-EVAL sans droit de vote, ni remboursement des frais.

Les organisations non gouvernementales bénéficiant du statut d'observateur auprès de la CEPEJ peuvent être invitées par le Bureau à participer aux travaux du CEPEJ-GT-EVAL s'il l'estime opportun pour la qualité des travaux.

3. Structures et méthodes de travail

Le CEPEJ-GT-EVAL tiendra 6 réunions et des visites d'évaluations pourront avoir lieu dans certains États membres et observateurs participants au cycle d'évaluation (sur demande des États et sous réserve des disponibilités budgétaires).

Pour remplir son mandat, le CEPEJ-GT-EVAL s'appuiera sur le Réseau des correspondants nationaux chargés de coordonner les réponses à la Grille d'évaluation.

Il devra aussi coordonner son travail avec les travaux des autres groupes de travail de la CEPEJ (CEPEJ-GT-EFF, CEPEJ-GT-QUAL, CEPEJ-GT-CYBERJUST).

Il pourra également faire appel aux conseils d'experts extérieurs et avoir recours à des études de consultants.

4. Durée

Le présent mandat expire le 31 décembre 2027.